RCS : BOULOGNE SUR MER
Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00234
Numéro SIREN : 398 400 812
Nom ou dénomination : SAS ATTINDIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2019 sous le numéro de dépôt 6387

"SAS ATTINDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.3 425 520
Siège Social : "La Paix Faite"
62170 ATTIN

398 400 812 RCS BOULOGNE SUR MER

Greffe du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer
Dépôt n° 638
du - 9 DEC. 2019
RCS Boulogne s/M
N° Réf. :

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS ATTINDIS**

Adresse de l'entreprise : La Paix Faite 62170 ATTIN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 9 8 4 0 0 8 1 2 0 0 0 1 0

Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31012019 Net 3	N-1 31012018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE * / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	133 777	AG	125 606	8 172	8 081
	Fonds commercial (1)	AH	2 068 482	AI		2 068 482	2 068 482
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	8 344 424	AQ	4 701 254	3 643 171	3 836 491
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 340 221	AS	1 791 602	548 618	606 730
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 182 344	AU	665 401	516 943	567 323
	Immobilisations en cours	AV	933 543	AW		933 543	137 952
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	1 201 180	CV		1 201 180	1 351 179
	Créances rattachées à des participations	BB	100 000	BC		100 000	
	Autres titres immobilisés	BD	937 462	BE		937 462	929 118
	Prêts	BF	26 963	BG		26 963	26 963
	Autres immobilisations financières *	BH	21 155	BI		21 155	21 155
	TOTAL (II)	BJ	**17 289 550**	BK	**7 283 863**	**10 005 687**	**9 553 472**
ACTIF CIRCULANT / STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	39 455	BM		39 455	9 330
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	2 947 693	BU		2 947 693	2 927 868
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			28 241
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	114 302	BY	2 190	112 112	105 772
	Autres créances (3)	BZ	1 812 871	CA		1 812 871	991 090
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	1 602 831	CE		1 602 831	2 810 228
	Disponibilités	CF	1 881 348	CG		1 881 348	1 296 552
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	221 510	CI		221 510	276 149
	TOTAL (III)	CJ	**8 620 010**	CK	**2 190**	**8 617 820**	**8 445 231**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**25 909 560**	1A	**7 286 053**	**18 623 507**	**17 998 703**

Renvois : (1) Dont droit au bail:

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 148 117 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise **SAS ATTINDIS**

Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 425 520)	DA	3 425 520	3 425 520
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	41	41
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	342 552	342 552
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	3 061 881	2 846 707
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**1 279 816**	**1 379 851**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**8 109 811**	**7 994 671**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	200 000	100 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**200 000**	**100 000**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 890 435	4 586 834
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	135 090	125 490
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 354	4 531
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 338 068	3 047 667
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 448 344	1 805 468
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	285 645	165 575
	Autres dettes	EA	212 759	168 467
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**10 313 696**	**9 904 032**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**18 623 507**	**17 998 703**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 188 584	5 933 011
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N.D

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS ATTINDIS**

Néant ☐*

		Exercice N							Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	49 701 954	FB		FC	49 701 954		48 824 900
	Production vendue biens*	FD	38 756	FE		FF	38 756		58 969
	Production vendue services *	FG	853 307	FH		FI	853 307		909 512
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**50 594 017**	FK		FL	**50 594 017**		**49 793 381**
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	67 526		49 649
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	96 876		22 630
	Autres produits (1) (11)					FQ	311 568		288 350
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**51 069 986**		**50 154 011**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	40 504 447		39 479 340
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(19 825)		87 032
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	249 902		206 733
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(30 125)		11 361
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 729 868		2 555 503
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	640 023		529 091
	Salaires et traitements *					FY	3 626 629		3 443 433
	Charges sociales (10)					FZ	1 007 300		1 110 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	599 736		604 128
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	2 190		2 190
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	100 000		100 000
	Autres charges (12)					GE	2 533		28 222
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**49 412 679**		**48 157 398**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**1 657 307**		**1 996 613**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	381		272
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 563		16 390
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**13 944**		**16 662**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	42 318		41 706
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			33
	Total des charges financières (VI)					GU	**42 318**		**41 739**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(28 374)**		**(25 077)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**1 628 933**		**1 971 536**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise **SAS ATTINDIS**

Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	17 621	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	840	106 694
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		7 033
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**18 461**	**113 727**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 035	10 591
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		20 682
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**8 035**	**31 273**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**10 426**	**82 454**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	148 667	327 635
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	210 876	346 504
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**51 102 391**	**50 284 399**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**49 822 575**	**48 904 548**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**1 279 816**	**1 379 851**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	94 685	7 990
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 403	1 421
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	8 035	18 461

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/01/2019

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Avoir sur retour fournitures		
CH./EX.ANT-SOUS-TRAITANCE	(2 975)	
CH./EX.ANT-ENTRETIEN REPAR.	14	
CH./EX.ANT-ENTRETIEN REPAR.	(347)	
CH./EX.ANT-DOCUMENT. & DIVERS	289	
CH./EX.ANT-REM.INTERMED. HONO.	122	
CH./EX.ANT-DEPLACEM. RECEPT.	3	
CH./EX.ANT-DEPLACEM. RECEPT.	565	
CH./EX.ANT-IMP.& TAX.AUTR.ORG.	(225)	
CH./EX.ANT-CHARG.SOC.& PREVOY.	(83)	
CH./EX.ANT-PRODUITS ANNEXES	8 955	
Pr ex antérieurs travaux	1 717	
P ex antérieurs fournitures		998
PR./EX.ANT-FR.ACCESS.ACHATS		18
PR./EX.ANT-SOUS-TRAITANCE		2
PR./EX.ANT-LOCATIONS		115
PR./EX.ANT-ENTRETIEN REPAR.		265
PR./EX.ANT-ETUDES RECHERPR.		1 757
PR./EX.ANT-REM.INTERMED. HONO.		4 500
PR./EX.ANT-IMP.& TAX.S/REMUN.		155
PR./EX.ANT-IMP.& TAX.AUTR.ETAT		75
PROD. CESS. IMMOB.CORP.		9 736
		840
Totalisation	**8 035**	**18 461**

MD

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2018 (PCG 2018).

Le PCG 2018 correspond au règlement ANC n° 2018-01 et n°2018-02 (homologué par l'arrêté du 8 Octobre 2018, publié au JO du 9 Octobre 2018), complété des règlements publiés depuis cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées - Changements de méthode

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

Fonds de commerce :

En application des dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2015-06 sur les actifs incorporels, des tests de dépréciation ont été menés afin de s'assurer de la nécessité ou non de déprécier le fonds de commerce : aucune dépréciation n'a été détectée sur la valeur de ce fonds de commerce en raison du fait que sa valeur actuelle est supérieure à sa valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :
- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;
-à leur coût de production.

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice.

ND

Règles et Méthodes Comptables

AMORTISSEMENT DEROGATOIRES

A compter de l'exercice clos au 30.09.2010, il n'est plus pratiqué d'amortissement dérogatoire.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristourne au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais d'établissement : la société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation de ces dépenses en charges.

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) : la société n'a pas opté pour l'option d'incorporation de ces dépenses dans le coût de l'immobilisation à l'actif du bilan ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges ; ce principe s'applique aux frais sur immobilisations incorporelles, corporelles et sur titres.

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2ème catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.
Le calcul des indemnités de départ à la retraite a pour référence la convention collective applicable dans l'entreprise.

Ces engagements sont évalués à :
- 192 003 € pour les indemnités de départ volontaire
- 62 024 € pour les indemnités de mise à la retraite

avec une probabilité de départ à la retraite de 90% et donc une probabilité de 10% de mise à la retraite à 67 ans.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'aucune provision comptable.

ND

Règles et Méthodes Comptables

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). Les heures relatives au DIF non utilisées au 31 Décembre 2014 ont été transférées au CPF et sont mobilisables par les salariés jusqu'au 1er janvier 2021.

La société ATTINDIS a choisi d'abonder le CPF par l'intermédiaire de la contribution unique pour la formation profesionnelle versée à l'OPCA.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucune autre information d'importance significative permettant d'améliorer la qualité de compréhension des comptes n'a été recensée.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise **SAS ATTINDIS**

Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	2 200 259	KE	KF 2 000
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	7 586 735	KN	KO 195 455
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	562 234	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	2 293 855	KT	KU 46 365
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	726 080	KW	KX 2 000
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	23 613	KZ	LA
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	378 456	LC	LD 52 195
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH	137 952	LI	LJ 795 591
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	11 708 926	LO	LP 1 091 606
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations	8U	1 351 179	8V	8W 100 000
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P	929 118	1R	1S 8 344
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	48 117	1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	2 328 414	LR	LS 108 344
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	16 237 599	ØH	ØJ 1 201 950

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW 2 202 259	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 7 782 190	MF
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 562 234	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 2 340 221	ML
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 728 080	MO
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ 23 613	MR
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 430 651	MU
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA 933 543	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 12 800 532	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations	IØ		ØX	149 999 ØY 1 301 180	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C 937 462	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 48 117	2G
FINANCIERES	TOTAL IV	I3		NJ	149 999 NK 2 286 759	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	149 999 ØL 17 289 550	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2019

Exercice N clos le : 31 01 2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS ATTINDIS**

Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : **SAS ATTINDIS**

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	123 697	PF	1 909	PG		PH	125 606
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	4 097 262	PS	344 213	PT		PU	4 441 475
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	215 216	PW	44 562	PX		PY	259 779
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 687 125	QA	104 477	QB		QC	1 791 602
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	250 633	QE	71 463	QF		QG	322 097
	Matériel de transport	QH	7 110	QI	4 723	QJ		QK	11 833
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	303 083	QM	28 389	QN		QO	331 472
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	6 560 430	QV	597 827	QW		QX	7 158 258
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	6 684 127	ØP	599 736	ØQ		ØR	7 283 863

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

10

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS ATTINDIS**

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	100 000	5W	100 000	5X		5Y	200 000
	TOTAL II	5Z	**100 000**	TV	**100 000**	TW		TX	**200 000**
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 190	6U	2 190	6V	2 190	6W	2 190
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	**2 190**	TY	**2 190**	TZ	**2 190**	UA	**2 190**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**102 190**	UB	**102 190**	UC	**2 190**	UD	**202 190**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	102 190	UF	2 190		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2056 - Détail des provisions pour impôts au 31/01/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

MD

2056 - Détail des autres provisions pour risques et cha
au 31/01/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

ND

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/01/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

ND

AGREMENT DGFIP C5110.10022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 201

Désignation de l'entreprise : **SAS ATTINDIS**

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	100 000	UM	100 000	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	26 963	UR	26 963	US	
	Autres immobilisations financières	UT	21 155	UV	21 155	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 377		4 377		
	Autres créances clients	UX	109 925		109 925		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	554		554		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	100 739		100 739		
	Etat et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	747 349		747 349		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	964 229		964 229		
	Charges constatées d'avance	VS	221 510		221 510		
	TOTAUX	VT	**2 296 801**	VU	**2 296 801**	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	4 890 435	768 677	2 655 932	1 465 827
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	135 090	135 090		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 338 068	3 338 068		
Personnel et comptes rattachés		8C	781 142	781 142		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	409 360	409 360		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 562	2 562		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	255 280	255 280		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	285 645	285 645		
Groupe et associés (2)		VI	261	261		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	212 498	212 498		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**10 310 342**	VZ **6 188 584**	**2 655 932**	**1 465 827**
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	940 751	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	639 272	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

N° 2057 ACD-GROUPE

"SAS ATTINDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.3 425 520
Siège Social : "La Paix Faite"
62170 ATTIN

398 400 812 RCS BOULOGNE SUR MER

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 JANVIER 2019 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 JUIN 2019

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019 s'élevant à €.1 279 816,39, dont un crédit d'impôts CICE non distribuable de €.187 100 à savoir :

- à la réserve facultative (montant du CICE).....€. 187 100,00
- à distribuer à titre de dividendes.....€.1 092 716,39

L'Assemblée Générale décide en outre, de prélever la somme de €.108 356,56 sur la réserve facultative pour distribuer la somme totale de €.1 201 072,95.

En conséquence, chaque action donnera droit à un dividende de €.5,61.

Les dividendes sont payables au siège social, à compter de ce jour.

***

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €.50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €.75.000 pour les couples soumis à imposition commune.
*les prélèvements sociaux de 17,20 %,

les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

***

En conséquence :

ND - la réserve légale restera à €.342 552, soit 10% du capital social.

- la prime de fusion restera fixée à €.41.
- la réserve facultative sera portée de €.3 061 881,31 à €.3 140 624,75.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été distribué à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices :

* Par décision de l'Assemblée Générale en date du 29 Juin 2016, la somme globale de €.301 873,95 soit un dividende par action de €.1,41 éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
* Par décision de l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2017, la somme globale de €.1 138 985,40 soit un dividende par action de €.5,32 éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
* Par décision de l'Assemblée Générale en date du 4 Juillet 2018, la somme globale de €.1 164 676,80 soit un dividende par action de €.5,44 éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

DÉPÔT AU GREFFE

ATTINDIS

Société par actions simplifiée

La Paix faite

62170 ATTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2019

Deloitte & Associés
19, rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1
France
Téléphone : + 33 (0) 2 47 60 39 10
Télécopieur : + 33 (0) 2 47 60 39 11
www.deloitte.fr

ATTINDIS

Société par actions simplifiée

La Paix Faite

62170 ATTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2019

A l'assemblée générale de la société ATTINDIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATTINDIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional des Pays de Loire
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours, le 11 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Bernard GROUSSIN

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe

Bilan Actif

		31/01/2019			31/01/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	133 777	125 606	8 172	8 081
	Fonds commercial (1)	2 068 482		2 068 482	2 068 482
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	8 344 424	4 701 254	3 643 171	3 836 491
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 340 221	1 791 602	548 618	606 730
	Autres immobilisations corporelles	1 182 344	665 401	516 943	567 323
	Immobilisations en cours	933 543		933 543	137 952
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 201 180		1 201 180	1 351 179
	Créances rattachées à des participations	100 000		100 000	
	Autres titres immobilisés	937 462		937 462	929 118
	Prêts	26 963		26 963	26 963
	Autres immobilisations financières	21 155		21 155	21 155
	TOTAL (II)	**17 289 550**	**7 283 863**	**10 005 687**	**9 553 472**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	39 455		39 455	9 330
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	2 947 693		2 947 693	2 927 868
	Avances et Acomptes versés sur commandes				28 241
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	114 302	2 190	112 112	105 772
	Autres créances	1 812 871		1 812 871	991 090
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 602 831		1 602 831	2 810 228
	DISPONIBILITES	1 881 348		1 881 348	1 296 552
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	221 510		221 510	276 149
	TOTAL (III)	**8 620 010**	**2 190**	**8 617 820**	**8 445 231**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**25 909 560**	**7 286 053**	**18 623 507**	**17 998 703**

(1) dont droit au bail		
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	148 117	48 117
(3) dont créances à plus d'un an		

Bilan Passif

		31/01/2019	31/01/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 425 520	3 425 520
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	41	41
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	342 552	342 552
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 061 881	2 846 707
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**1 279 816**	**1 379 851**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**8 109 811**	**7 994 671**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	200 000	100 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**200 000**	**100 000**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 890 435	4 586 834
	Emprunts et dettes financières divers	135 090	125 490
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 354	4 531
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 338 068	3 047 667
	Dettes fiscales et sociales	1 448 344	1 805 468
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285 645	165 575
	Autres dettes	212 759	168 467
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**10 313 696**	**9 904 032**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**18 623 507**	**17 998 703**

	Total du bilan en centimes	18 623 507,07	17 998 703,18
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 188 584	5 933 011
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Etats financiers au 31/01/2019

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/01/2019 12 mois	31/01/2018 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	49 701 954		49 701 954	48 824 900
	Production vendue (Biens)	38 756		38 756	58 969
	Production vendue (Services et Travaux)	853 307		853 307	909 512
	Montant net du chiffre d'affaires	**50 594 017**		**50 594 017**	**49 793 381**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			67 526	49 649
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			96 876	22 630
	Autres produits			311 568	288 350
	Total des produits d'exploitation (1)			**51 069 986**	**50 154 011**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			40 504 447	39 479 340
	Variation de stock			(19 825)	87 032
	Achats de matières et autres approvisionnements			249 902	206 733
	Variation de stock			(30 125)	11 361
	Autres achats et charges externes			2 729 868	2 555 503
	Impôts, taxes et versements assimilés			640 023	529 091
	Salaires et traitements			3 626 629	3 443 433
	Charges sociales du personnel			1 007 300	1 110 364
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			599 736	604 128
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			2 190	2 190
	Dotations aux provisions			100 000	100 000
	Autres charges			2 533	28 222
	Total des charges d'exploitation (2)			**49 412 679**	**48 157 398**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**1 657 307**	**1 996 613**

Compte de Résultat 2/2

		31/01/2019	31/01/2018
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 657 307**	**1 996 613**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	381	272
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 563	16 390
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**13 944**	**16 662**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	42 318	41 706
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		33
	Total des charges financières	**42 318**	**41 739**
	RESULTAT FINANCIER	**(28 374)**	**(25 077)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**1 628 933**	**1 971 536**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	17 621	
	Sur opérations en capital	840	106 694
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		7 033
	Total des produits exceptionnels	**18 461**	**113 727**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	8 035	10 591
	Sur opérations en capital		20 682
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**8 035**	**31 273**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10 426**	**82 454**
	PARTICIPATION DES SALARIES	148 667	327 635
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	210 876	346 504
	TOTAL DES PRODUITS	**51 102 391**	**50 284 399**
	TOTAL DES CHARGES	**49 822 575**	**48 904 548**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 279 816**	**1 379 851**

Résultat de l'exercice en centimes	1 279 816,39	1 379 851,13
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Etats financiers au 31/01/2019

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2018 (PCG 2018).

Le PCG 2018 correspond au règlement ANC n° 2018-01 et n°2018-02 (homologué par l'arrêté du 8 Octobre 2018, publié au JO du 9 Octobre 2018), complété des règlements publiés depuis cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées - Changements de méthode

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

Fonds de commerce :

En application des dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2015-06 sur les actifs incorporels, des tests de dépréciation ont été menés afin de s'assurer de la nécessité ou non de déprécier le fonds de commerce : aucune dépréciation n'a été détectée sur la valeur de ce fonds de commerce en raison du fait que sa valeur actuelle est supérieure à sa valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :
- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;
-à leur coût de production.

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

AMORTISSEMENT DEROGATOIRES

A compter de l'exercice clos au 30.09.2010, il n'est plus pratiqué d'amortissement dérogatoire.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristourne au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais d'établissement : la société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation de ces dépenses en charges.

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) : la société n'a pas opté pour l'option d'incorporation de ces dépenses dans le coût de l'immobilisation à l'actif du bilan ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges ; ce principe s'applique aux frais sur immobilisations incorporelles, corporelles et sur titres.

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2ème catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.
Le calcul des indemnités de départ à la retraite a pour référence la convention collective applicable dans l'entreprise.

Ces engagements sont évalués à :
- 192 003 € pour les indemnités de départ volontaire
- 62 024 € pour les indemnités de mise à la retraite

avec une probabilité de départ à la retraite de 90% et donc une probabilité de 10% de mise à la retraite à 67 ans.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'aucune provision comptable.

Règles et Méthodes Comptables

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). Les heures relatives au DIF non utilisées au 31 Décembre 2014 ont été transférées au CPF et sont mobilisables par les salariés jusqu'au 1er janvier 2021.

La société ATTINDIS a choisi d'abonder le CPF par l'intermédiaire de la contribution unique pour la formation profesionnelle versée à l'OPCA.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucune autre information d'importance significative permettant d'améliorer la qualité de compréhension des comptes n'a été recensée.

Engagements hors bilan

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 700 000 € sur 7 ans au Crédit Agricole.
Terminé au 31 01 2019

0 €

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 1 500 000 € sur 15 ans au Crédit Agricole et hypothèque conventionnelle garantie au 3ème rang, pour un montant en principal de 750 000 € sur 16 ans.

798 816 €

Aucune garantie pour un emprunt de 170 000 € sur sur 5 ans à la société générale.
Terminé au 31 01 2019

0 €

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 3 500 000 € sur 10 ans au Crédit Agricole Nord De France en rang utile.

2 299 210 €

Nantissement en 7ème rang du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 1 500 000 € sur 10 ans à la banque Edel.

1 134 070 €

Nantissement en 7ème rang du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 1 500 000 € sur 15 ans à la banque Edel.

Hypotèque conventionnelle sur un droit au bail à construction par la SCI Attindis, et caution simplement hyphotécaire de la SCI Attindis en garantie d'un emprunt de 1 500 000€ sur 15 ans à la banque Edel.

491 203 €

Nantissement en 8ème rang du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 1 000 000 € sur 10 ans à la banque Edel.

162 867 €

En cours au 31/01/2019

Engagements hors bilan (suite)

ENGAGEMENTS DONNES

Cautions solidaire et divise en faveur de la SARL TILLOY

en date du 18 décembre 1997

En garantie des PRÊTS suivants au profit de la "SOCIETE FINANCIERE IMMOBANQUE" et de la Société "PARICOMI", en garantie d'un contrat de crédit-bail immobilier : la caution est limitée à deux années de loyers TTC, pendant toute la durée du crédit-bail immobilier (valorisation non connue)

en date du 24 octobre 2002

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 000 000 euros en principal, remboursable en 12 ans, moyennant un taux d'intérêt fixe de 4,80 % l'an, pendant toute la durée du prêt, et ce, dans la limite d'1/27ème des sommes dues par le cautionné soit, pour la partie en capital :

Montant de la caution au 30/09/13 **16 908 €**

en date du 13 février 2003

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 200 000 euros en principal, remboursable en 12 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS +0,55% l'an, pendant toute la durée du prêt, et ce, dans la limite d'1/27ème des sommes dues par le cautionné soit, pour la partie en capital :

Montant de la caution au 30/09/13 **21 296 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS DIEPPEDIS

en date du 29 juin 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 5 816 250 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,5% l'an, et ce, à hauteur de 5% de 5 816 250€, majoré des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, jusqu'à complet remboursement du prêt.
Etant précisé que la mainlevée partielle (à hauteur de 50%) des cautions est possible après 3 exercices consécutifs, si les 3 dernières années respectent simultanément les conditions suivantes :
- Les CAF des des Sociétés "DIEPPEDIS" et "SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD" sont supérieures au remboursement de la part à moins d'un an de l'endettement moyen terme en capital,
- Les résultats nets des Sociétés "DIEPPEDIS" et "SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD" sont positifs.

Montant de la caution **290 812 €**

en date du 29 juin 2012

Engagements hors bilan (suite)

En garantie du remboursement d'un emprunt de 5 666 200 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,5% l'an, et ce, à hauteur de 5% de 5 666 200€, plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pendant 3 ans post différé.
Etant précisé que la mainlevée partielle (à hauteur de 50%) des cautions est possible après 3 exercices consécutifs au cours desquels RN > 0

Montant de la caution **283 310 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS LAJESCLO

en date du 12 mars 2009

En garantie du remboursement d'un emprunt de 5 500 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 5 500 000€.
Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution **715 000 €**

en date du 29 mars 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 650 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,25%, et ce, à hauteur de 13% de 1 650 000€.
Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution **214 000 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS SRD ROSENDAEL

en date du 12 mars 2009

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 500 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 1 500 000€.
Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution **195 000 €**

en date du 11 février 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 400 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 400 000€.

Engagements hors bilan (suite)

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution **52 000 €**

en date du 18 février 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 400 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 400 000€.
Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution **52 000 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS DUNDIS

en date du 18 février 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 000 000 euros en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 1 000 000€.
Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1

Montant de la caution **130 000 €**

en date du 18 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 200 000 € en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55% l'an, et ce à hauteur de 13% de 1 200 000 € soit 156 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pour uné duré limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs du ratio consolidé suivant : MBA / Charges annuelles de remboursements > 1.

Montant de la caution **156 000 €**

en date du 29 mars 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 200 000 euros en principal, remboursable en 7 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1%, et ce, à hauteur de 13% de 200 000€.
Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements

Engagements hors bilan (suite)

Bancaires >1.

Montant de la caution **26 000 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société SDD

en date du 4 mars 2010

En garantie du remboursement de deux emprunts de 350 000 € chacun en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,95% l'an pour l'un et au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,65% l'an pour l'autre, et ce à hauteur de 87 500 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **87 500 €**

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 700 000 € en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 175 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **175 000 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société SODIDOUAI

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 100 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 1 050 000, soit 120 750 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution **120 750 €**

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 400 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 700 000, soit 80 500 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Engagements hors bilan (suite)

Montant de la caution **80 500 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société DOUAI DISTRIBUTION

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 080 000 € en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 540 000 € soit 62 100 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution **62 100 €**

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 720 000 € en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 360 000 € soit 41 400 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution **41 400 €**

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 720 000 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 360 000 € soit 41 400 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution **41 400 €**

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 480 000 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 240 000 € soit 27 600 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution **27 600 €**

Engagements hors bilan (suite)

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société DOUAIDIS

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1740 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 870 000 € soit 100 050 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution **100 050 €**

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 160 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 580 000 € soit 66 700 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution **66 700 €**

en date du 8 avril 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3 000 000 € en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,95% l'an, et ce à hauteur de 375 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **375 000 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la SCI DE LA BORNE

en date du 6 mai 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3 400 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 442 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **442 000 €**

Engagements hors bilan (suite)

En date du 28 aout 2014

En garantie du remboursement de deux emprunts de 625 000 €, soit au total 1 250 000 €, à ce, à hauteur de 162 500 €, incluant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais, et accessoires, et ce, pour une durée de 144 mois, lesdits emprunts présentant les caractéristiques suivantes, à savoir :

*un premier emprunt de 625 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,77 % l'an.

*un deuxième emprunt de 625 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,42 % l'an.

Montant de la caution **162 500 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société RIVERY EXPLOITATION

en date du 6 mai 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 100 000 € en principal, remboursable en 11 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 143 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **143 000 €**

Caution solidaire en faveur de la Société LASSIDIS

en date du 9 juin 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 300 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an en différé de remboursement de capital, au taux variable EURIBOR période + 0,50% l'an, et ce à hauteur de 345 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pour une durée de 5 exercices.

Montant de la caution **345 000 €**

Caution solidaire en faveur de la Société LUCAT FINANCIERE

en date du 23 juin 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 23 000 000 € en principal, remboursable en 13 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,70% l'an, et ce à hauteur de 2 070 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **2 070 000 €**

Caution solidaire en faveur de la Société SODIBREUIL

Engagements hors bilan (suite)

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 4 380 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,60% l'an, et ce à hauteur de 569 400 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, étant précisé que la durée de la caution est fixée à 5 ans.

Montant de la caution **569 400 €**

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 220 000 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,50% l'an, et ce à hauteur de 158 600 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, étant précisé que la durée de la caution est fixée à 5 ans.

Montant de la caution **158 600 €**

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 186 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,74% l'an, et ce à hauteur de 284 180 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Etant précisé que la mainlevée des cautions est possible après une période de 5 ans minimum, si les 3 dernières années respectent simultanément les conditions suivantes :
- La CAF de la Sociéré SODIBREUIL est supérieur au remboursement de la part à moins d'un an de l'endettement moyen terme en capital,
- Le résultat net de la Société SODIBREUIL est positif.

Montant de la caution **284 180 €**

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 608 500 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,65% l'an, et ce à hauteur de 79 105 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Etant précisé que la mainlevée des cautions est possible après une période de 5 ans minimum, si les 3 dernières années respectent simultanément les conditions suivantes :
- La CAF de la Sociéré SODIBREUIL est supérieur au remboursement de la part à moins d'un an de l'endettement moyen terme en capital,
- Le résultat net de la Société SODIBREUIL est positif.

Montant de la caution **79 105 €**

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 186 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,75% l'an, et ce à hauteur de 284 180 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **284 180 €**

Engagements hors bilan (suite)

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 608 500 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,70% l'an, et ce à hauteur de 79 105 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **79 105 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 4 450 000 € en principal, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,50% l'an, et ce à hauteur de 578 500 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution **578 500 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 220 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,40% l'an, et ce à hauteur de 158 600 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution **158 600 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 187 500 € en principal, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 2,08% l'an, et ce à hauteur de 284 375 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **284 375 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 610 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,92% l'an, et ce à hauteur de 79 300 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **79 300 €**

Engagements hors bilan (suite)

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 190 000 € en principal, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS moyenné + 2% l'an, et ce à hauteur de 284 700 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **284 700 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 610 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS moyenné + 1,90% l'an, et ce à hauteur de 79 300 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **79 300 €**

en date du 30 mai 2013

En garantie du remboursement de deux emprunts d'un montant global de 500 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, moyennant pour le premier prêt de 250 000 €, un taux d'intérêt fixe de 2,25 % l'an et pour le second prêt de 250 000 €, un taux d'intérêt de 2,75 %, avec la banque ARKEA, et ce, à hauteur de 13 %, soit pour un montant en principal de 65 000 €, pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution **65 000 €**

en date du 30 mai 2013

En garantie du remboursement d'un emprunt de 500 000 € remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, moyennant un taux d'intérêt variable EURIBOR 3 MOIS + 1,80 % l'an, avec la banque EDEL, et ce, à hauteur de 13 %, soit pour un montant en principal de 65 000 €, pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution **65 000 €**

En date du 5 juin 2014

En garantie du remboursement de deux emprunts de 425.000 €, soit au total 850 000 €, à ce, à hauteur de 110 500 € incluant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais, et accessoires, et ce, pour une durée de 144 mois (12 ans), lesdits emprunts présentant les caractéristiques suivantes, à savoir :

Engagements hors bilan (suite)

-un 1er emprunt de 425.000 € remboursable en 12 ans, dont 6 mois de franchise de remboursement en capital, moyennant un taux d'intérêt variable égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + 1,63 %,

-un 2ème emprunt de 425.000 € remboursable en 12 ans, dont 6 mois de franchise de remboursement en capital, moyennant un taux d'intérêt variable égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + 1,27 %,

Montant de la caution **110 500 €**

Caution solidaire en faveur de la Société SCI TILLOY BAPAUME

En date du 10 avril 2014

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3.000.000 € remboursable en 16 ans, dont 10 mois de franchise, moyennant un taux d'intérêt variable EURIBOR 3 M M1M + 1,85 %, auprès de la « BANQUE CIC NORD OUEST » et ce, à hauteur de 180 000 €, pour une durée maximum qui prendra fin 5 ans après la première année d'exploitation bénéficiaire.

Montant de la caution **180 000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1.190.000 € remboursable en 15 ans, moyennant un taux d'intérêt variable EURIBOR 3 M I.PREFIX + 1,82 %, auprès de la banque « ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS» et ce, à hauteur de 71 400 €, pour une durée maximum qui prendra fin 5 ans après la première année d'exploitation bénéficiaire.

Montant de la caution **71 400 €**

Caution solidaire de la SOCIETE RIVERY DISTRIBUTION–SORIDIS

En date du 28 aout 2014

En garantie du remboursement de deux emprunts de 150 000 €, soit au total 300 000 €, et ce, à hauteur de 39 000 € incluant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 108 mois, lesdits emprunts présentant les caractéristiques suivantes, à savoir :

*un premier emprunt de 150 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,47 % l'an.

*un deuxième emprunt de 150 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,07 % l'an,

Montant de la caution **39 000 €**

Caution solidaire de la SOCIETE ETAPLEDIS

En date du 4 décembre 2014

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 200 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 308 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 1 % l'an.

Engagements hors bilan (suite)

Pendant une durée de trois années consécutives de 12 mois bénéficiaires de la Société ETAPLEDIS, après la période de franchise en capital, sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges et avec respect du ratio de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **308 000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 050 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 287 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 10 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 0,75 % l'an.
Pendant une durée de trois années consécutives de 12 mois bénéficiaires de la Société ETAPLEDIS, après la période de franchise en capital, sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges et avec respect du ratio de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **287 000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 200 000 € auprès de BPIFRANCE FINANCEMENT, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 308 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 1 % l'an.
Jusqu'à ce que la Société ETAPLEDIS produise après la franchise en capital, trois exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, sans transfert de charges, avec une CAF couvrant la part à moins d'un an de l'endettement.

Montant de la caution **308 000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 050 000 € auprès de BPIFRANCE FINANCEMENT, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 287 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 10 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 0,75 % l'an.
Jusqu'à ce que la Société ETAPLEDIS produise après la franchise en capital, trois exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, sans transfert de charges, avec une CAF couvrant la part à moins d'un an de l'endettement.

Montant de la caution **287 000€**

En garantie du remboursement d'une ligne de billets de trésorerie à hauteur de 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 14 % de l'encours, soit pour un montant en principal de 70 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 12 mois, au taux EP + 0,80 % l'an.

Montant de la caution **70 000 €**

Caution solidaire de la SOCIETE AI DEVELOPPEMENT

En date du 14 mai 2015

En garantie du remboursement d'un emprunt de 9 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 950.000 €, plus les intérêts,

Engagements hors bilan (suite)

commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans dont 18 mois de différé en capital, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 1,10 % l'an.
Pendant une durée de 5 années consécutives de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **950.000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 9 500 000 € auprès de ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 475.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans dont 18 mois de différé en capital, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 1,15 % l'an.
Pendant une durée limités aux 5 premières années.

Montant de la caution **475.000 €**

Caution solidaire de la SOCIETE DE DISTRIBUTION NOEUXOISE - SDN

En date du 14 mai 2015

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 350.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 5 ans, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 0,75 % l'an, amortissement in fine.
Pendant une durée de 5 années consécutives de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **350.000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 250.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 12 ans, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 1 % l'an.
Pendant une durée de 5 années consécutives de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **250.000 €**

Caution solidaire de la SOCIETE SCAPARTOIS

En date du 11 mai 2017

En garantie du remboursement d'un emprunt total de 40 000 000 €, consenti par :

- la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, à hauteur de 8 000 000€ soit 20 %, du montant total,

- la BPIFRANCE FINANCEMENT, à hauteur de 8 000 000€ soit 20 %, du montant total,

- le CIC NORD OUEST, à hauteur de 6 500 000€ soit 16,25 %, du montant total,

- le CREDIT COOPERATIF, à hauteur de 7 000 000€ soit 17,50 %, du montant total,

- la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE, à hauteur de 6 500 000€ soit 16,25 %, du montant total,

Engagements hors bilan (suite)

- ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, à hauteur de 4 000 000€ soit 10 %, du montant total,

Pour un montant en principal de 975 610€ plus intérêts, commission, frais et accessoires, remboursable en 199 mois comprenant un différé d'amortissement en capital jusqu'en décembre 2018, pendant toute la durée du prêt.

Montant de la caution **975.610 €**

Caution solidaire de la SOCIETE VALDIS

En date du 30 novembre 2017

En garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant de 4 350 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement, moyennant une taux d'intérêt variable égal à EURIBOR 3 mois Jour + 0,75 % l'an, et ce, à hauteur de 565 600€, plus intérêts, commissions, frais, et accessoires, étant précisé que les engagements des sociétés cautions pourront être levés dès le 5ème exercice bénéficiaire de 12 mois consécutifs, sans report à nouveau négatif et sans transfert de charges réalisé par la société VALDIS et avec une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le remboursement en principal des dettes financières à moyen et long terme.

Montant de la caution **565.600 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant de 4 350 000 € auprès de la banque EDEL, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement, moyennant une taux d'intérêt fixe égal à 1,40 % l'an, et ce, à hauteur de 565 600€, plus intérêts, commissions, frais, et accessoires, étant précisé que les engagements des sociétés cautions pourront être levés dès le 5ème exercice bénéficiaire de 12 mois consécutifs, sans report à nouveau négatif et sans transfert de charges réalisé par la société VALDIS et avec une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le remboursement en principal des dettes financières à moyen et long terme.

Montant de la caution **565.600 €**

Engagements hors bilan (suite)

En date du 11 janvier 2018

En garantie d'un concours bancaire de 1 325 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, remboursable en 120 mois, moyennant un taux d'intérêt variable égal à EURIBOR 3 MOIS JOURS + marge 0.6500 % l'an, et ce, à hauteur de 13 % soit 172 250€, en principal, auxquels s'ajoutent les intérêts, commissions, frais et accessoires afférents, et ce jusqu'à ce que la société VALDIS réalise 5 exercices bénéficiaires de 12 mois consécutfis, sans report à nouveau négatif et sans transfert de charges avec une CAF suffisante pour assurer le remboursement en principal des dettes financières à moyen et long terme.

Montant de la caution **172.250 €**

En garantie d'un concours bancaire de 1 325 000 € auprès de la banque EDEL, remboursable en 120 mois, moyennant un taux d'intérêt fixe égal à 0.90 % l'an, et ce, à hauteur de 13 % soit 172 250€, en principal, auxquels s'ajoutent les intérêts, commissions, frais et accessoires afférents, et ce jsuqu'à ce que la société VALDIS réalise 5 exercices bénéficiaires de 12 mois consécutfis, sans report à nouveau négatif et sans transfert de charges avec une CAF suffisante pour assurer le remboursement en principal des dettes financières à moyen et long terme.

Montant de la caution **172.250 €**

Caution solidaire de la SCI TILLOY LASSIGNY

En date du 26 avril 2018

En garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant de 5 900 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, remboursable en 15 ans, moyennant un taux d'intérêt fixe égal à 1,48 % l'an, et ce, à hauteur de 9 % soit 531 000 €, en principal, augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires afférents, et ce jusqu'au remboursement total du prêt.

Montant de la caution **531.000 €**

Engagements hors bilan (suite)

Caution solidaire de la SAS LASSIDIS

En date du 26 avril 2018

En garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant de 800 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, remboursable en 10 ans, moyennant un taux d'intérêt fixe égal à 1,04 % l'an, et ce, à hauteur de 9 % soit 72 000 €, en principal, augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires afférents, et ce jusqu'au remboursement total du prêt.

Montant de la caution **72.000 €**

Participation dans la Sci Attindis

dont le siège social est à ATTIN (62170)
LA PAIX FAITE
RCS : BOULOGNE D. 344 993 357

- CAPITAL	10 500
- RESERVE LEGALE	/
- REPORT A NOUVEAU avant affectation du résultat	1 363 359
- AUTRES RESERVES	/
- RESERVES REGLEMENTEES + value à long terme	/
- QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (en %)	99.86%
- VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DETENUS	1 199 990
- CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE H.T.	320 232
- BENEFICE DU DERNIER EXERCICE AU 31/01/2019	68 130
- DEPOT DE GARANTIE RECU	/
- DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	/
- TOTAL DES AVANCES FAITES A LA SCI ATTINDIS AU 31/01/2019	7 969
- TAUX DES INTERETS AU 31/01/2019	1.00 %
- MONTANT DES INTERETS AU 31/01/2019	0

- Observations : date de clôture 31 janvier 2019

Intégration fiscale

SOCIETE MERE

SAS EVACHATIM, La Paix Faite 62170 ATTIN
N° SIRET 814 933 073 00011

Société seule redevable de l'Impôt sur les Sociétés conformément à l'option prise pour le régime d'intégration fiscale.

FILIALE

SAS ATTINDIS, La Paix Faite 62170 ATTIN
N° SIRET 398 400 812 00010

Société supportant la même charge d'impôt sur les sociétés qu'en l'absence d'intégration fiscale.

SCI ATTINDIS, La Paix Faite 62170 ATTIN
N° SIRET 344 993 357 00013

Société supportant la même charge d'impôt sur les sociétés qu'en l'absence d'intégration fiscale.

Etats financiers au 31/01/2019

INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 200 259		2 000			2 202 259
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 200 259**		**2 000**			**2 202 259**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	7 586 735		195 455			7 782 190
	instal. agenct aménagement	562 234					562 234
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 293 855		46 365			2 340 221
	Instal., agencement, aménagement divers	726 080		2 000			728 080
	Matériel de transport	23 613					23 613
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	378 456		52 195			430 651
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	137 952		795 591			933 543
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**11 708 926**		**1 091 606**			**12 800 532**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 351 179		100 000		149 999	1 301 180
	Autres titres immobilisés	929 118		8 344			937 462
	Prêts et autres immobilisations financières	48 117					48 117
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 328 414**		**108 344**		**149 999**	**2 286 759**
	TOTAL	**16 237 599**		**1 201 950**		**149 999**	**17 289 550**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	123 697	1 909		125 606
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	123 697	1 909		125 606
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	4 097 262	344 213		4 441 475
	instal. agencement aménagement	215 216	44 562		259 779
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 687 125	104 477		1 791 602
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	250 633	71 463		322 097
	Matériel de transport	7 110	4 723		11 833
	Matériel de bureau, mobilier	303 083	28 389		331 472
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 560 430	597 827		7 158 258
	TOTAL	6 684 127	599 736		7 283 863

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	100 000	100 000		200 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**100 000**	**100 000**		**200 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence, titres de participation, autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	2 190	2 190	2 190	2 190
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**2 190**	**2 190**	**2 190**	**2 190**
	TOTAL GENERAL	**102 190**	**102 190**	**2 190**	**202 190**
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation, - financières, - exceptionnelles }		102 190	2 190	
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		31/01/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	100 000	100 000	
	Prêts	26 963	26 963	
	Autres immobilisations financières	21 155	21 155	
	Clients douteux ou litigieux	4 377	4 377	
	Autres créances clients	109 925	109 925	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	554	554	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	100 739	100 739	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	747 349	747 349	
	Débiteurs divers	964 229	964 229	
	Charges constatées d'avances	221 510	221 510	
	TOTAL DES CREANCES	2 296 801	2 296 801	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/01/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 890 435	768 677	2 655 932	1 465 827
	Emprunts et dettes financières divers	135 090	135 090		
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 338 068	3 338 068		
	Personnel et comptes rattachés	781 142	781 142		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	409 360	409 360		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 562	2 562		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	255 280	255 280		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285 645	285 645		
	Groupe et associés	261	261		
	Autres dettes	212 498	212 498		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	10 310 342	6 188 584	2 655 932	1 465 827
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	940 751			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	639 272			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

			31/01/2019
Total des Produits à recevoir			**361 319**
Autres créances clients			**23 788**
418100	Clts - factures a etablir	23 788	
AUTRES CREANCES			**337 532**
409810	Avoirs sur ach. a recevoir	26 469	
409856	Cgv et cpv sur achats scaparto	59 850	
409857	Rist a rec centr spec	180 000	
409859	Rist. a recev. bonis & assim.	68 258	
508800	Int.cour.s/oblig.bons val.ass.	2 954	

Charges à payer

			31/01/2019
Total des Charges à payer			**1 622 052**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			**4 269**
168840	Int.cour. s/empr.etab. credit	4 269	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			**414 262**
408100	Fourn. fact. ach. non parv.	27 579	
408110	Fourn fact fgx non parvenues	386 683	
Dettes fiscales et sociales			**1 203 521**
428200	Dette provis.pour cong.a payer	269 839	
428400	Dette provis.particip. sal.	148 667	
428600	Autres charg. de pers. a payer	130 000	
428601	Personnel- prime macron	35 257	
428610	Interessement a payer	154 521	
428620	Primes conventionnelle a payer	36 939	
438200	Charges soc.s/conges payes	75 253	
438210	Charges 13 mois	11 867	
438300	Med du travail prov mensuel pe	974	
438301	Charges sociales CE	739	
438601	Charges social sur primes bila	58 500	
438605	Cap forfait social	29 733	
448200	Charges fisc.s/conges a payer	8 959	
448600	Etat - charges a payer	241 738	
448660	Charges fisc / salaires 13e mo	536	

Charges constatées d'avance

			31/01/2019
Charges constatées d'avances			**221 510**
Charges constatées d'avance - Exploitation			**221 510**
486100	Achats constates d'avance	175 349	
486200	Charges constatees d'avance	1 333	
486201	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	44 828	

Produits constatés d'avance

	31/01/2019
Produits constatés d'avance	

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

		31/01/2019
Total des produits exceptionnels		**18 461**
PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION		**17 621**
Pr ex antérieurs travaux	998	
P ex antérieurs fournitures	18	
Pr./ex.ant-fr.access.achats	2	
Pr./ex.ant-sous-traitance	115	
Pr./ex.ant-locations	265	
Pr./ex.ant-entretien repar.	1 757	
Pr./ex.ant-etudes recherpr.	4 500	
Pr./ex.ant-rem.intermed. hono.	155	
Pr./ex.ant-imp.& tax.s/remun.	75	
Pr./ex.ant-imp.& tax.autr.etat	9 736	
PRODUITS EXCEPTIONNELS EN CAPITAL		**840**
Prod. cess. immob.corp.	840	
Total des charges exceptionnelles		**8 035**
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION		**8 035**
Ch/ex ant fournitures	(2 975)	
Ch./ex.ant-sous-traitance	14	
Ch./ex.ant-entretien repar.	(58)	
CH./EX.ANT-DOCUMENT. & DIVERS	122	
Ch./ex.ant-rem.intermed. hono.	3	
Ch./ex.ant-deplacem. recept.	339	
CH./EX.ANT-IMP.& TAX.AUTR.ORG.	(83)	
Ch./ex.ant-charg.soc.& prevoy.	8 955	
Ch./ex.ant-produits annexes	1 717	
Résultat exceptionnel		**10 426**